

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-18 | Collège Saint-Laud – Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs – 4ème trimestre 2022

M. René RAVELEAU, adjoint délégué aux Sports et aux Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs entre le collège Saint Laud et la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la Commission Ressources du 9 mai 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs entre le collège Saint Laud et la ville des Ponts-de-Cé pour le 4^{ème} trimestre 2022,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

